



**Avenant n°2 « fin de gestion » pour l'année 2017
à la convention pour la gestion des aides
à l'habitat privé**

Le Département du Bas-Rhin, représenté par M Frédéric BIERRY, Président du Conseil Départemental et dénommé ci-après « le délégataire »,

et

L'Agence nationale de l'habitat, représentée par M Jean-Luc MARX, délégué de l'ANAH dans le département,

Vu la convention État / Anah du 14 juillet 2010 modifiée relative au programme « rénovation thermique des logements privés »,

Vu le décret n° 2015-1911 du 30 décembre 2015 relatif au règlement des aides du Fonds d'aide à la rénovation thermique (FART),

Vu la convention de délégation de compétence, conclue en application de l'article L. 301-5-2 du code de la construction et de l'habitation, en date du 1er juin 2012,

Vu la convention de gestion des aides à l'habitat privé conclue avec l'Anah en date du 14 mai 2008, renouvelée le 1^{er} juin 2012,

Vu le contrat local d'engagement en date du 23 octobre 2010,

Vu l'avis du comité régional de l'habitat et de l'hébergement du 2 mars 2017 sur la répartition des crédits,

Vu l'avenant n° 1 pour l'année 2017 approuvé par la commission permanente du 3 juillet 2017 (CP/2017/291).

Il a été convenu ce qui suit :

A - Objet de l'avenant

Cet avenant a pour objet de fixer le montant des droits à engagement définitif pour le Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique (FART) mis à disposition du délégataire suite à des ouvertures complémentaires réalisées par l'Anah Centrale pour la fin de gestion de l'année 2017 (le montant Anah restant inchangé).

B - Modalités financières - Montant des droits à engagement mis à disposition du délégataire par l'Anah

Il a été mis à disposition du Département du Bas-Rhin un montant de droits à engagement complémentaire de 400 000 € sur les crédits FART (Ingénierie des contrats locaux), ce qui porte l'enveloppe finale des droits à engagements Etat allouée dans le cadre du FART pour l'année 2017 à **1 608 151 €**.

Fait en 2 exemplaires

A Strasbourg, le

Le Président du Conseil Départemental

Frédéric BIERRY

Le Préfet de la Région Alsace
Préfet du Bas-Rhin

Jean-Luc MARX